

essonne.fr



Essonne
LE DÉPARTEMENT

LE DÉPARTEMENT
S'ENGAGE



LE 8 MARS
JOURNÉE INTERNATIONALE
DES DROITS
DES FEMMES

La journée des Nations Unies pour les droits de la femme et la paix internationale rappelle chaque année l'acuité des progrès à réaliser pour assurer aux femmes, en France et dans le monde, l'égalité effective des droits.

Les récents événements terroristes en France comme les actes quotidiens de violence ou les inégalités sociales persistantes nous rappellent l'urgence de réaffirmer nos principes intangibles : l'égalité des femmes et des hommes devant les droits et les services publics (éducation, santé, ...) mais aussi en dignité et en respect.

Le Conseil départemental de l'Essonne agit pour traduire dans la vie quotidienne ces principes. Ses élus sont heureux et fiers de rappeler la place essentielle des femmes en Essonne, en France et dans le monde.



François Durovray
Président du Conseil départemental de l'Essonne



Alexandre Touzet
Vice-président délégué à l'administration générale, aux ressources humaines, à l'égalité femmes-hommes, au monde combattant et à la citoyenneté



Dominique Bougraud
Conseillère départementale déléguée à l'égalité femmes-hommes, au monde combattant et à la citoyenneté

La Journée internationale pour les droits des femmes nous rappelle l'importance des progrès à réaliser pour assurer aux femmes l'égalité effective des droits. Le Conseil départemental de l'Essonne agit au quotidien pour traduire en actes concrets les principes fondamentaux et intangibles qui doivent prévaloir.



RENFORCER L'ACCÈS AU DROIT DES ESSONNIENNES

Le Département agit en subventionnant des associations qui assurent l'accueil, l'information et le soutien des femmes sur notre territoire.

+ Infos

Médiavipp 91

Tribunal de Grande Instance
9, rue des Mazières
91012 Évry Cedex
Tél. : 01 60 78 84 20
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30
et de 13h30 à 18h

Centre d'information pour les droits des femmes et des familles (CIDFF) à Évry

Permanences
juridiques gratuites
www.cidff91.org
Tél : 01 60 78 42 26

Paroles de femmes à Massy

Permanences
d'accueil, d'écoute et
accompagnement
parolesdefemmes91.fr
Tél : 01 60 11 97 97

Lieu Ecoute Accompagnement (LEA)

à Yerres
Permanences
d'accueil, d'écoute,
accompagnement et
hébergement
lea@yerres.fr
Tél : 06 50 179 179

Femmes solidarité 91 à Évry

Accueil, écoute,
accompagnement et
hébergement
Tél : 01 60 78 45 66

Femmes solidaires à Sainte-Geneviève- des-Bois

Accueil, écoute et
accompagnement
[femmessolidaires@
hotmail.fr](mailto:femmessolidaires@hotmail.fr)
Tél : 06 83 52 64 68



PRÉVENIR ET LUTTER **CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

Le Conseil départemental finance le **dispositif de téléprotection Grave Danger** permettant, sur décision du Procureur d'Évry, de mettre un téléphone spécifique d'alerte à disposition des Essonniennes en très grand danger. Utilisant la géolocalisation, il facilite l'intervention rapide de la police au cas où l'auteur des violences s'approcherait de la victime.

En Essonne, c'est l'association d'aide aux victimes Médiavipp 91 qui a été désignée pour piloter ce dispositif.

+ d'infos : mediavipp91.fr

Le Département agit également en relation avec les bailleurs sociaux pour offrir des solutions de relogement d'urgence pour ces femmes victimes de violences conjugales.



ÉDUQUER, FORMER **ET SENSIBILISER**

Dans le cadre son Plan citoyenneté en cours d'élaboration, le Conseil départemental prévoit des actions de sensibilisation en direction des collégiens et de formation en direction des acteurs des services publics pour mieux appréhender la question de l'égalité des droits.

DANS LES TRANSPORTS, STOP À LA VIOLENCE !

Dans le train et le RER, vous pouvez signaler et alerter en utilisant le n° d'urgence de la SNCF, en précisant la localisation et la nature des faits
Composez le 31 17 ou envoyer un SMS au 31 177

Dans toutes les situations d'urgence vous pouvez également contacter le **17 (police secours)** et le **112 (n° d'urgence européen)**

LE HARCÈLEMENT SEXUEL ET LES VIOLENCES SEXISTES SONT GRAVEMENT SANCTIONNÉS PAR LA LOI

- > **L'injure publique** : jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 22 500 euros d'amende
- > **La menace de commettre un crime** : jusqu'à 6 mois d'emprisonnement
- > **L'exhibition sexuelle** : jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende
- > **Le harcèlement sexuel** : jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende
- > **Les agressions sexuelles** : jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende
- > **Le viol** : jusqu'à 15 ans de réclusion criminelle

Contact

MISSION ÉGALITÉ
Conseil départemental de l'Essonne
Boulevard de France - 91012 Évry cedex
Tél. 01 60 91 90 28

+ d'infos

essonne.fr > santé-social > égalité et lutte contre les discriminations

